



CONCEPT CADRE DE PROTECTION COVID-19



DEROULEMENT DU JEU

OBJECTIFS

En 2020, le virus SARS-CoV-19 impacte notre vie et nos actions dans une ampleur inédite jusqu'ici. Le hockey sur glace n'en est pas épargné.

L'objectif premier de nous tous est de préserver notre santé en **adoptant un comportement responsable** et **en respectant les directives du Conseil fédéral**. Nous souhaitons toutefois également reprendre les matchs aussi rapidement que possible.

Les conditions cadres pour un retour à un championnat structuré nous sont imposées par le Conseil fédéral, les cantons et l'OSFP et doivent être régulièrement adaptées en fonction de la situation et de la stratégie. La présente version 1.0 du Concept de protection championnat a été rédigée le 14 juillet 2020 et peut faire l'objet d'adaptations régulières selon les prescriptions du Conseil fédéral et des cantons.

S'il est de notre responsabilité personnelle d'organiser chaque situation de notre vie en fonction de ces dispositions, nous devons également travailler de manière critique et innovante pour surmonter cette crise et nous développer jour après jour.

L'objectif est de permettre une reprise graduelle des activités de compétition ordinaires et de **contrôler la propagation du coronavirus**.

Cela requiert un **concept de protection** devant, d'une part, obligatoirement contenir les conditions prescrites et adaptées périodiquement par le Conseil fédéral et les cantons et, d'autre part, être praticable dans les différents contextes locaux des clubs. **Ce concept ne portera ses fruits que si les dispositions en matière des mesures barrières sont respectées par toutes et tous, joueurs et membres des staffs !**

Les conditions cadres sont strictement maintenues. La mise en œuvre est définie par chaque club en fonction de ses locaux et de ses possibilités et est régulièrement discutée et mise à jour avec les acteurs clés.

REGLES DE COMPORTEMENT

Participation uniquement en l'absence de symptômes

- Les joueurs ou les membres du staff présentant les moindres symptômes de maladie doivent rester chez eux et sont tenus de contacter immédiatement par téléphone le médecin d'équipe en charge et de respecter strictement ses instructions, conformément aux directives internes du club.
- Le médecin d'équipe décidera des examens nécessaires et des modalités thérapeutiques. En cas de suspicion de Covid-19, les recommandations de l'OFSP et des directions cantonales de la santé publique sont appliquées de manière systématique.
- Informations supplémentaires de l'OFSP



Symptômes de la maladie

Les symptômes typiques du Covid-19 sont :

- Toux (surtout sèche)
- Maux de gorge
- Insuffisance respiratoire
- Fièvre (37,5 ° C), sensation de fièvre
- Douleurs musculaires
- Perte soudaine de l'odorat et/ou du goût

Plus rarement :

- Maux de tête
- Symptômes gastro-intestinaux
- Conjonctivite
- Rhume

Distanciation sociale

- Une infection avec le nouveau coronavirus est possible si l'on se trouve durant 15 minutes à moins de 1,5 mètre de distance d'une personne malade. En gardant la distance, on se protège et on protège autrui d'une infection.
- Lors du déplacement vers la patinoire, de l'arrivée à l'installation sportive, dans les vestiaires, lors des discussions d'équipe, dans les douches et les toilettes, après les entraînements et les matchs, lors du voyage de retour, etc..., le port du masque est obligatoire.

Respect des règles d'hygiène de l'OFSP

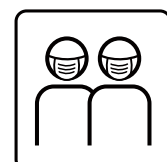
- Lavage régulier des mains et/ou désinfection régulière des mains :
Les mains doivent être lavées soigneusement avec du savon avant et après chaque entraînement/match. En sus de la désinfection régulière avec de l'alcool, le lavage des mains joue un rôle décisif dans la prévention d'une infection au Covid-19.
- Avant et après les unités d'entraînement et les matchs :
Désinfection des mains et désinfection régulière des locaux et des installations par le personnel de la patinoire.
- Éternuer et tousser
Toujours dans un mouchoir ou le creux du coude afin de protéger l'entourage. Toujours se laver ou se désinfecter les mains ensuite.



Règles générales de comportement

Suppression systématique des voies d'infection

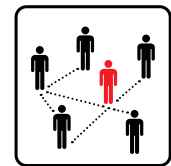
- Portes d'entrée du virus :
Bouche / nez / muqueuses oculaires -> Ne pas se toucher le visage ! Si possible, ne pas porter de bijoux de main.
- Masques de protection :
Les masques faciaux hygiéniques sont importants, notamment s'il est impossible de respecter les règles de distanciation sociale. Si les masques peuvent réduire l'expulsion de gouttelettes lors de la respiration, d'une toux ou d'un éternuement, etc..., ils ne peuvent l'empêcher complètement.



APP SWISSCOVID

Il est recommandé aux joueurs et aux membres du staff d'utiliser l'application SwissCovid.

<https://ofsp-coronavirus.ch/application-swisscovid/>



RETOURS DE VOYAGES A L'ETRANGER

En provenance de pays et/ou régions pour lesquels la Confédération impose une quarantaine

(la liste de ces pays doit être régulièrement vérifiée sur le site web de l'OFSP)

- 10 jours de quarantaine à domicile

En provenance d'autre pays

- Présence de symptômes :
Mise en quarantaine immédiate et effectuer le test PCR ! Ensuite, procédure standard.
- Absence de symptômes : Intégration à l'équipe avec information sur les mesures d'hygiène/de protection.

LISTES DE PRESENCE / DECLARATION SPONTANEE

Contenu de la liste de présence :

- Nom
- Prénom
- Date de naissance
- Domicile
- Numéro de téléphone
- Adresse e-mail
- Période de la présence dans le périmètre covid

Sur la liste de présence, chaque personne confirme être exempte de symptômes et n'avoir pas séjourné dans un pays et/ou une région à risque durant les 14 jours précédents [déclaration spontanée].

Les personnes ayant eu des contacts étroits avec une personne infectée peuvent être mises en quarantaine par l'autorité sanitaire cantonale.

LISTES DE PRESENCE / TRACAGE DES CONTACTS

Tenue de listes de présence afin de permettre le traçage des contacts étroits

- Sur demande de l'autorité sanitaire, les contacts étroits entre personnes doivent pouvoir être retracés durant les 14 jours suivants.
- Afin de simplifier le traçage des contacts, il convient de tenir en sus des listes de présence (entraînements, matchs, transports, rapports, séjours à l'hôtel, restauration externe, etc...).
- Les listes de présence englobent l'équipe invitée (définir un interlocuteur), les représentants des télévisions, les journalistes, etc...

INTERLOCUTEURS

Responsables

Le HC Valais-Chablais Martigny-Sion SA a défini la personne suivante :

- **Préposé/e Covid-19 au sein de l'organisation**
Mise en œuvre des mesures de prévention lors des entraînements et du championnat
Interlocuteur pour les autorités compétentes et la SIHF

Nicolas Burdet – 079/659.23.96 – n.burdet@hcvalais-chablais.ch

Responsabilité au niveau cantonal

La responsabilité incombant désormais aux directions de la santé publique des cantons, le service du médecin cantonal décide de l'imposition de mesures d'isolation et de quarantaine.

ENTRAÎNEMENT

Voir le concept de protection existant pour l'entraînement du 4 mai 2020, en tenant compte des prescriptions officielles et des mesures de déconfinement.

- Concept de protection pour l'entraînement

Présence des médias lors de l'entraînement

- Les médias sont autorisés à assister aux entraînements. Le club est responsable de dûment documenter la présence des journalistes.
- Il convient de veiller au respect de la distance minimale prescrite.
- En ce qui concerne les interviews, il convient de respecter la distance de 1,5 mètre.

MATCHS AMICAUX / TOURNOIS DE PREPARATION

Matchs amicaux

- En ce qui concerne les matchs amicaux qui ne se jouent pas à domicile, le HCV Martigny est tenu de veiller à ce que l'exploitant de la patinoire adverse dispose d'un concept de protection pour la patinoire en question et que ce concept leur soit soumis ainsi qu'aux arbitres.

Matchs amicaux contre des équipes étrangères

- Il convient d'informer l'équipe adverse des mesures actuellement en vigueur et du concept de protection.

Matchs amicaux / tournois de préparation joués à l'étranger

- Toutes les dispositions en vigueur en Suisse et à l'étranger doivent être respectées (conditions d'entrée dans les différents pays, quarantaine, etc...).
- Le HCV Martigny est responsable d'exiger préalablement le concept de protection de l'organisateur du tournoi et de l'exploitant de la patinoire.

Tournois de préparation

- Lors de l'organisation de tournois de préparation en Suisse, le concept de protection doit être remis aux équipes participantes au plus tard trois jours avant le début du tournoi par l'organisateur.

ARRIVEE AU STADE / DEPART DU STADE

Équipe invitée

- Il convient de se désinfecter les mains avant l'entrée dans le périmètre covid.
- Le port du masque est obligatoire dès l'arrivée dans le périmètre covid.

HCV Martigny

- Le déplacement doit s'effectuer individuellement en transports publics (port du masque obligatoire) ou avec un véhicule personnel (port de masque obligatoire si plus d'une personne présente dans le véhicule).
- Dans les bus, seule une place sur deux est occupée, si possible une rangée sur deux seulement. Si les règles de distanciation ne peuvent pas être respectées, le port du masque est obligatoire.
- Il convient de tenir une liste de présence et d'effectuer un contrôle des entrées pour chaque moyen de transport.
- Il convient de veiller à une désinfection suffisante des bus avant la montée à bord de l'équipe.
- Une attention toute particulière doit être accordée aux surfaces fréquemment touchées, comme les portes, les mains courantes, les boutons, etc... se trouvant sur le périmètre covid.
- Il convient de se désinfecter les mains avant de monter à bord du bus et à l'entrée du périmètre covid. Le port du masque est obligatoire.

Arbitres

- Le déplacement doit s'effectuer individuellement en transports publics (port du masque obligatoire) ou avec un véhicule personnel (port de masque obligatoire si plus d'une personne présente dans le véhicule).

CONSOMMABLES / ELIMINATION

- Il convient de veiller à ce que, dans la mesure du possible, seul du matériel personnel soit utilisé. Ce matériel mis à disposition est désinfecté avant son utilisation.
- Mettre à disposition du produit désinfectant en quantité suffisante.
- Serviettes de sueur jetables sur le banc des joueurs, avec suffisamment de possibilités d'élimination (poubelles avec couvercles et munies d'un sac poubelle à proximité du banc des joueurs).
- Les responsables du matériel ainsi que les personnes responsables de la récupération des déchets et du nettoyage et désinfection de surfaces et des installations sanitaires travaillent toujours avec masque et gants.
- Pas de désinfection des crosses et des pucks.
- Pour protéger le responsable matériel, le nettoyage des maillots et éventuellement des consommables doit s'effectuer dans le respect des mesures d'hygiène, en portant masque et gants (à jeter ensuite).

BANC DES JOUEURS

- Les deux équipes accèdent par la même entrée et se dirigent directement dans leur vestiaire respectif. Le port du masque est obligatoire lors du déplacement jusqu'au vestiaire.
- Obligation de port de masque et de gants pour le personnel médical et pour les membres du staff.
- Serviettes de sueur jetables (capacité d'élimination à proximité du banc des joueurs, récipient refermable avec sac poubelle).
- Gourdes personnelles.

BANC DES PENALITES

- Les règles de distanciation et d'hygiène doivent être respectées et mises en œuvre dans la mesure du possible. Le port du masque n'est pas obligatoire car les joueurs sont en phase de récupération physique.
- Le port du masque et de gants est obligatoires pour les fonctionnaires en charge des bancs des pénalités.
- Il est demandé aux arbitres de se désinfecter les mains régulièrement. Du désinfectant est disponible pour eux aux bancs des pénalités/dans la cabine du chronométreur/la cabine vidéo.
- Les gourdes sont supprimées sur le banc des pénalités (locaux et visiteurs). Une nouvelle bouteille d'eau sera posée après chaque passage.
- Les serviettes de sueur jetables seront disponibles sur le banc des pénalités, avec récipients refermables avec sacs poubelles pour l'élimination.
- Il est strictement interdit de cracher sur le banc des pénalités.

VESTIAIRE

- Les prescriptions en matière de distanciation (1,5 m) et d'hygiène sont prioritaires.
- Accès strictement limité : Seuls les joueurs et des membres du staff préalablement définis ainsi que les arbitres sont admis. Aucun visiteur n'est autorisé (s'applique également aux représentants des clubs et aux médias).
- Le temps de présence dans le vestiaire doit être réduit à un minimum.
- Les mains doivent être désinfectées avant toute entrée au vestiaire.
- Le port d'un masque est obligatoire pour tout le monde.
- Des gourdes et bouteilles individuelles sont obligatoires.
- Les aliments ouverts sont interdits (seuls des aliments/compléments alimentaires emballés individuellement sont autorisés ; veiller à la mise à disposition de possibilités d'élimination).
La machine à café est mise hors service.
- Les ventilateurs et souffleurs (par ex. pour sécher les gants) sont interdits.
- Aération maximale avec apport d'air frais maximal durant l'absence des joueurs, aération après chaque utilisation et après chaque pause.
- Les locaux et les installations sont désinfectés après chaque utilisation.
- Le staff médical/les responsables du matériel/le personnel de nettoyage et les préposés à l'élimination des déchets sont tenus de porter un masque et des gants de protection.

SALLES D'EAU / DOUCHES

- Respecter les règles de distanciation.
- Seule une douche sur deux est utilisée.
- Échelonnement : Prévoir assez de temps.
- Le temps de présence doit être réduit à un minimum.
- L'utilisation de sèche-cheveux/de foehns est interdite.
- Nettoyage/désinfection contrôlés (en particulier les surfaces de contact) et aération après chaque utilisation.

TOILETTES

- Utilisation échelonnée.
- Des distributeurs de produit de désinfection pour les mains sont disponibles en nombre suffisant.
- Nettoyage/désinfection réguliers (notamment des surfaces de contact).

SERVICE MEDICAL

- L'infirmerie est conforme aux dispositions en matière d'hygiène et de distanciation.
- Le local est aéré et désinfecté après chaque utilisation.
- Le personnel médical porte un masque/une protection oculaire et des gants.
- Les équipes d'urgence locales (ambulances) sont équipées à tout moment conformément aux dispositions relatives au Covid-19.
- Le port du masque et de gants est obligatoire pour le personnel sanitaire et le personnel du service d'urgence durant les interventions.

ZONE D'ECHAUFFEMENT

Échauffement off ice

- Désinfection des mains avant le retour au vestiaire.

Échauffement on ice

- Une moitié de la surface de jeu définie pour chaque équipe.
- L'accès sur la glace est séparé. Chaque équipe entre sur la glace par une porte différente.
- Désinfection des mains au début et à la fin de l'échauffement.

ENTREE DES JOUEURS / ACCUEIL AVANT LE MATCH

- Entrée échelonnée des équipes et des arbitres.
- Les arbitres ont un accès séparé des équipes.
- Les équipes restent dans leur moitié de la surface de jeu.
- Alignement des équipes sur la ligne bleue ; salut sans contact corporel, d'un signe de la crosse.

ENTREE DES BEST PLAYERS

- L'entrée des Best Player s'effectue selon la procédure (sans contact corporel et le respect des distances est appliqué).

DISTINCTION DES MEILLEURS JOUEURS

- La distinction des meilleurs joueurs peut être effectuée dans le respect des règles de distanciation (sans contact corporel et le respect des distances est appliqué).

DISTINCTIONS ET HONNEURS

- Les distinctions et les honneurs sont possibles avant le match, sans contact corporel et dans le respect des règles de distanciation.

ACTIONS SPECIALES

- Les actions spéciales pouvant se dérouler dans le respect des règles de distanciation sont possibles (l'autorisation préalable par le chef de ligue est obligatoire).
- Certaines actions sont interdites (par ex. lancer de peluches).

FONCTIONNAIRES (CHRONOMETREUR, SPEAKER, ETC...)

- Les règles de distanciation s'appliquent également à toutes les places de travail. Si cela n'est pas possible, le port du masque est obligatoire (exception : speaker).
- Le personnel doit être réduit à un minimum (aussi nombreux que nécessaire).
- Des masques sont disponibles dans la cabine du chronométreur.
- Une possibilité d'élimination est disponible dans la cabine du chronométreur (récipient refermable).

PLACES DES JOURNALISTES

- Les règles d'hygiène doivent être respectées sur les places des journalistes.
- Le port du masque est obligatoire.
- Les commentateurs TV et radio ne sont pas soumis à l'obligation du port du masque mais doivent respecter la distance de sécurité de 1,5 mètre.

INTERVIEWS

- La distance de 1,5 m et les règles d'hygiène doivent être strictement respectées à tout moment.
- Les interviews sur la surface de glace avec le tableau des sponsors sont autorisées. Un côté du tableau des sponsors est attribué à chaque équipe.
- La zone des interviews pour les journalistes des médias en ligne / de la presse écrite / des radios est définie par le HCV Martigny. Les règles de distanciation sont obligatoirement respectées.

PRISE DE CONGE APRES LE MATCH

- Après le match, les équipes s'alignent sur la ligne bleue.
- Adieux d'un signe de la crosse.
- Les équipes peuvent brièvement saluer les supporters (d'un signe de la crosse devant le kop). La remise de matériel aux supporters est interdite (par ex. puck, crosse).
- Pas de « fist bump », ni de poignée de main, même en portant des gants.
- Retour dans les vestiaires sans contact avec les joueurs de l'équipe adverse.
- Pas de discussions avec les fonctionnaires et les arbitres.
- Les arbitres retournent dans leur vestiaire sans prendre congé.

RESTAURATION APRES LE MATCH

Restauration au restaurant / dans la cantine (le concept de protection pour l'hôtellerie-restauration de la Confédération doit être strictement respecté).

Restauration depuis la caisse de cuisine dans le vestiaire

- Les repas sont servis par le personnel du staff portant masque et gants.
- Utilisation de couverts jetables ; les gourdes ou canettes/bouteilles en plastique personnelles sont autorisées.
- Les déchets sont à jeter dans le récipient refermable prévu à cet effet.